

Choix des masters après la L3

Par **estherounette**, le **21/09/2018** à **08:28**

Bonjour à tous, actuellement en L3 de droit je commence à me pencher sur mon orientation concernant les masters et j'ai quelques questions.

Mon premier choix serait de faire un master 1 droit privé, pour ensuite faire un master 2 droit privé mention droit de la famille pour devenir Juge des Affaires Familiales.

Etant étudiante à Marseille et pour des raisons financière je préférerais rester encore 1an sur Marseille mais le seul master 1 droit privé qui existe est relié avec du droit international. J'aurais donc aimé savoir si avec ce master 1 je pouvais par la suite tout de même intégrer un master 2 droit privé mention droit de la famille ou s'il fallait que je change obligatoirement de ville ?

Voilà, merci à ceux qui me répondront :)

Par **Herodote**, le **21/09/2018** à **18:07**

Bonjour,

J'interviens juste pour vous indiquer que la première étape dans votre projet professionnel est de présenter le concours d'entrée à l'ENM qui est un concours généraliste (droit civil et droit pénal, de fond et de procédure notamment).

Vous pouvez tout à fait vous spécialiser en droit de la famille si c'est votre envie, mais il n'est pas nécessaire de vous spécialiser à ce stade en droit de la famille pour devenir JAF.

La spécialisation des auditeurs de justice intervient en pratique au moment de la pré-affectation (dernier stage de spécialisation avant la prise de fonction).

Ce que j'entends par là est que vous n'êtes pas obligée de vous spécialiser en droit de la famille si vous souhaitez devenir JAF (ce n'est pas un pré-requis).

Enfin, je vous conseille fortement de faire des stages auprès d'un JAF pour vous rendre compte des réalités de ce métier qui est très particulier et très loin de ce que l'on imagine à la fac.